



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR), TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2021, À 8 H 06, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRCVR, SIS AU 255 BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Considérant la situation actuelle de pandémie causée par le coronavirus COVID-19, ainsi que l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020, l'arrêté numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 et l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi que du décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 et du décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, la séance du Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu se tient sans public. Les membres du Conseil y participent soit physiquement, par conférence téléphonique ou par vidéoconférence. Celle-ci sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est disponible sur le site Internet de la MRCVR ainsi que sur la chaîne YouTube de la MRCVR.

Sont présent(e)s :

Madame Marilyn Nadeau, préfète
Monsieur Normand Teasdale, préfet suppléant
Monsieur Jean-Marc Bousquet, conseiller
Monsieur Jonathan Chalifoux, conseiller
Monsieur Martin Dulac, conseiller
Monsieur Marc-André Guertin, conseiller
Madame Julie Lussier, conseillère
Monsieur Patrick Marquès, conseiller
Madame Nadine Viau, conseillère
Madame Mélanie Villeneuve, conseillère

Sont absents :

Monsieur François Berthiaume, conseiller
Madame Alexandra Labbé, conseillère
Monsieur Yves Lessard, conseiller

Assistent également :

Madame Evelyne D'Avignon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRCVR
Madame Annie-Claude Hamel, greffière de la MRCVR

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Evelyne D'Avignon, secrétaire-trésorière, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Madame la préfète, Marilyn Nadeau, monsieur le préfet suppléant Normand Teasdale, ainsi que mesdames les conseillères Alexandra Labbé, Julie Lussier, Nadine Viau et Mélanie Villeneuve, et messieurs les conseillers François Berthiaume, Jean-Marc Bousquet, Jonathan Chalifoux, Martin Dulac, Marc-André Guertin, Yves Lessard et Patrick Marquès.

En leur transmettant une copie par courriel le 9 décembre 2021, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce treizième (13^e) jour du mois de décembre (12) de l'an deux mille vingt et un (2021).

POINT 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

En conséquence, ayant constaté le quorum, la préfète, président la séance, procède à l'ouverture de la séance à 8 h 06.

POINT 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-12-422

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suite :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Interventions de l'assistance
5. Environnement
 - 5.1.1 Écocentre régional – Déneigement pour la saison 2021-2022 : octroi de contrat de gré à gré
 - 5.2 Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) – Administrateur(-trice)s
6. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

La séance étant tenue sans la présence du public, les citoyen(ne)s étaient invité(e)s à transmettre leurs questions par courriel jusqu'au 13 décembre 2021, 7 h 30. Aucune question n'a été reçue.

POINT 5. ENVIRONNEMENT

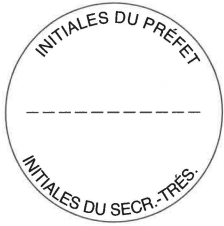
- 5.1 Écocentre régional – Déneigement pour la saison 2021-2022 : octroi de contrat de gré à gré

21-12-423

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a entrepris la réalisation d'un projet d'écocentre régional dans la ville de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE l'opération de l'écocentre a débuté le 6 novembre 2021;

ATTENDU QUE la MRCVR souhaite retenir les services d'une entreprise pour le déneigement du site de l'Écocentre régional situé au 60, rue Fisher, Mont-Saint-Hilaire, Québec, J3G 4S6, pour la saison d'hiver 2021-2022;



No de résolution
ou annotation

21-12-423 (Suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la MRCVR a effectué des démarches auprès de cinq entreprises situées sur son territoire afin d'obtenir des prix dans le cadre de ce contrat, le tout conformément aux dispositions relatives à l'octroi de contrat de gré à gré prévues au Règlement numéro 82-19 relative à la gestion contractuelle et au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QU'une seule entreprise a soumis un prix;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer le contrat à Dénéigement Campagnard inc., étant l'unique entreprise ayant soumis un prix, pour un montant de 51 163,88 \$, taxes incluses, en y ajoutant un montant au taux de 360 \$ de l'heure, plus taxes, pour le transport de la neige, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 68 410,13 \$ pour l'exécution complète du contrat, lequel couvre la saison d'hiver 2021-2022;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRCVR ont pris connaissance du contrat à intervenir et s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU D'octroyer le contrat pour le déneigement du site de l'Écocentre régional de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, situé au 60, rue Fisher, Mont-Saint-Hilaire, Québec, J3G 4S6, pour la saison d'hiver 2021-2022, à Dénéigement Campagnard inc., au montant soumis de 51 163,88 \$, taxes incluses, en y ajoutant un montant au taux de 360 \$ de l'heure, plus taxes, pour le transport de la neige, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 68 410,13 \$ pour l'exécution complète du contrat.

D'autoriser mesdames Marilyn Nadeau, préfète, et Evelyne D'Avignon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, ledit contrat ainsi que tout document utile ou nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) – Administrateur(-trice)s

21-12-424

ATTENDU QU'en vertu de l'article 23 du Règlement intérieur général de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc. qui stipule que « *Toute vacance qui survient au conseil d'administration, pour cause de décès, de démission, de révocation ou de perte des qualités requises d'un administrateur doit être comblée par l'actionnaire qui a nommé cet administrateur et les autres actionnaires doivent voter en faveur de ce remplacement* »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

21-12-424 (Suite)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.1 de la convention unanime des actionnaires de la SÉMECS qui stipule que « *Pour être éligible à siéger au conseil d'administration, tout représentant des Actionnaires publics devra être préfet de l'une des MRC ou préfet suppléant de l'une des MRC ou maire d'une municipalité de l'une des MRC. Tout tel représentant qui cesse d'occuper le poste de préfet, préfet suppléant, maire ou membre élu suite à son élection à titre d'administrateur de la Société sera réputé avoir démissionné au jour de la fin de son mandat à titre de maire, préfet, préfet suppléant ou membre élu, selon le cas.* »;

ATTENDU QUE les MRC, à titre d'actionnaires publics de la SÉMECS, doivent désigner deux représentant(e)s au conseil d'administration de la SÉMECS, soit le (la) préfet(-ète) et un(e) maire(-esse) d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de cette MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Rouville a élu, lors de la séance de son conseil du 24 novembre 2021, monsieur Denis Paquin, préfet, et monsieur Robert Vyncke, maire de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, à titre de représentants de cette MRC au conseil d'administration de la SÉMECS;

ATTENDU QUE la MRC de Marguerite-D'Youville a élu, lors de la séance de son conseil du 17 novembre 2021, monsieur Daniel Plouffe, préfet suppléant, et monsieur Stéphane Williams, maire de la ville de Saint-Amable, à titre de représentants de cette MRC au conseil d'administration de la SÉMECS

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU D'accorder nos voix, à titre d'actionnaire public de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc., à messieurs Denis Paquin et Robert Vyncke comme représentants de la MRC de Rouville au conseil d'administration de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc.

D'accorder nos voix, à titre d'actionnaire public de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc., à messieurs Daniel Plouffe et Stéphane Williams comme représentants de la MRC de Marguerite-D'Youville au conseil d'administration de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

21-12-425

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jonathan Chalifoux
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès**

**ET RÉSOLU QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour ayant
été épuisés.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 8 h 11

**Evelyne D'Avignon
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**Marilyn Nadeau
Préfète**

